



Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés

SAMSAH Le Trait d'Union

1 Bd Chanoine Kir
BP 23314
21033 DIJON Cedex

Le SAMSAH, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés psychiques, est un service du pôle de réhabilitation psychosociale du CH La Chartreuse. Son fonctionnement est assuré en partenariat par le CH La Chartreuse et la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail (SDAT).

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
Ouvert toute l'année

Standard : 03 80 42 54 72
samsah@chlcdijon.fr

LES MISSIONS

Le SAMSAH « Le Trait d'Union » propose un accompagnement intensif à domicile, axé sur les champs d'intervention définis dans le projet personnalisé élaboré avec l'utilisateur en début de prise en charge.

Les domaines de l'accompagnement concernent :

- La santé
- La vie quotidienne
- L'accès ou le maintien au logement
- La gestion administrative et budgétaire
- L'intégration sociale et la vie relationnelle
- La vie professionnelle

L'objectif est de favoriser l'autonomie de la personne à son domicile :

- En accompagnant la personne vers les soins psychiques et somatiques
- En stabilisant sa situation tant sur le plan médical que social, avant relais vers les services, structures et partenaires les plus adaptés (ex : CMP, médecin traitant, CCAS, SAVS...)
- En mettant en place un étayage favorisant ce maintien au domicile

L'utilisateur est pris en charge de façon personnalisée, par une équipe pluridisciplinaire, représentée par un binôme référent composé d'un infirmier et d'un travailleur social.

L'ÉQUIPE

L'équipe pluri-professionnelle est constituée de :

- 1 médecin psychiatre
- 1 psychologue
- 1 cadre socio-éducatif
- 1 cadre supérieur de santé
- 3 travailleurs sociaux-éducatifs
- 4 infirmiers
- 1 monitrice éducatrice

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Toute demande d'accompagnement SAMSAH doit être déposée par l'utilisateur, sa famille, son représentant légal ou toute personne choisie par lui auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les critères d'admission sont les suivants :

- Résider en Côte-d'Or
- Être âgé entre 18 et 60 ans au moment de l'orientation
- Avoir besoin d'un accompagnement médico-social
- Avoir un logement personnel ou familial
- Avoir une orientation en SAMSAH validée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

En cas de validation de la demande, la personne est inscrite sur liste d'attente à la date de la CDAPH.

L'ANCRAGE SUR LE TERRITOIRE ET LES PARTENARIATS

Le SAMSAH est actuellement autorisé à prendre en charge 54 personnes, soit 42 personnes sur Dijon et les communes avoisinantes (Plombières-lès-Dijon, Talant, Fontaine-lès-Dijon, Saint-Apollinaire, Quetigny, Chevigny-Saint-Sauveur, Longvic, Chenôve) et 12 personnes sur le couloir Dijon-Beaune, ville de Beaune.

Le SAMSAH a pour vocation de couvrir les territoires de la Côte-d'Or avec pour projet actuel de s'étendre sur le territoire de Beaune et son arrondissement.

Pour répondre à ses missions d'accompagnement médico-social global, le SAMSAH travaille avec un ensemble d'acteurs médicaux et partenaires sociaux, internes et externes à la structure.

LE FINANCEMENT

Le SAMSAH bénéficie d'un double financement sanitaire et social par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Départemental.

Aucune participation n'est demandée aux personnes accompagnées.